



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210212-2021010205bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du jeudi 4 février 2021

**Objet : Mise à jour de la grille tarifaire pour l'envoi des ouvrages mis en vente
à la boutique du Musée**

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 30 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 février à 14h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	34
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame Leslie PELLEGRINI ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Madame GONZALEZ-COLOMBANI Carulina ; Madame Lauda GUIDICELLI.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur TIERI Paul ;
Madame MATTEI Mathilde à Madame De GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur de CASALTA Jean Sébastien à Madame VESPERINI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 :

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 février 2021 ;

Considérant l'envoi postal des ouvrages mis en vente par la boutique du musée ;

Considérant la progression du nombre de ces ventes par correspondance ;

Considérant le surcoût généré par les frais de ports pour la Ville ;

Considérant les tarifs communiqués par la poste.

Après avoir entendu le rapport de Philippe PERETTI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la création de la grille tarifaire suivante :

Pour les envois de moins de 4 cm de haut et jusqu'à 3kg :

POIDS	Lettre recommandée avec AR/R1	Lettre recommandée internationale avec AR/R1
0 à 20g	5.18€	7.10€
21 à 50g	5.64€	8.10€
51 à 100g	6.27€	8.55€
101 à 250g	7.37€	12.10€
251 à 500g	8.41€	14.80€
501 à 1000g	9.59€	18.80€
1001 à 2000g	11.07€	23.05€
2001 à 3000g	12.21€	36.50€

- Pour les envois de plus de 4 cm de haut et jusqu'à 7kg :

POIDS	Tarif national TTC
0 à 2 kg	12.18€
2.001 à 4kg	16.27€
4.001 à 6kg	20.35€
6.001 à 7kg	24.44€

Article 2 :

- **Décide** d'autoriser la régie du musée à appliquer ces tarifs.

Article 3 :

- **Décide** d'exonérer de frais de port toute commande supérieure à 100 €.

Article 4 :

- **Précise** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2018/AVRIL/01/03 portant création d'une grille tarifaire pour l'envoi des ouvrages mis en vente à la boutique du Musée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210212-2021010205bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2021

Vérifié le 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli